

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-12-05

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS EXCUSES : CRETIN Christian, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 04/12/2024 (affichée le 04/12/2024).

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FOURRIERE POUR ANIMAUX AVEC LA S.P.A. DE DOLE ET SA REGION

Le maire rappelle que la commune a confié à la SPA la gestion de la fourrière communale sur son territoire.

Il précise que la SPA propose une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2025 et donne connaissance de ce document au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'une convention de fourrière pour animaux entre la Commune de Thervay et la Société Protectrice des Animaux de Dole et sa région
- charge le maire de la signature de cette convention

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

